

**Madame Clotilde Valter**  
**Secrétaire d'état chargée de la formation**  
**professionnelle.**  
**127, rue de Grenelle**  
**75007 PARIS 07**

Paris/Montpellier, le 07 octobre 2016

Madame la ministre,

Nous avons été reçus par l'équipe de madame El Khomri cette année pour évoquer les problèmes auxquels le développement de la formation en alternance était confronté, depuis, et bien que nous ayons fait suite par courrier pour faire part de notre volonté d'avancer, les choses sont restées en l'état. Pour mémoire, notre structure représente les organismes de formation en alternance qui forment chaque année des milliers de jeunes essentiellement par le biais du contrat de professionnalisation. Nous sommes, depuis de nombreuses années, un interlocuteur des pouvoirs publics et des acteurs politiques sur cette question, auprès desquels, sans esprit corporatiste ou partisan nous avons toujours cherché des solutions susceptibles de dynamiser le système. Dans cet esprit, nous avons rencontré régulièrement la plupart des ministres du travail et/ou de la formation professionnelle et nous nous apprêtons à lancer publiquement une série de propositions.

Les jeunes -dont le chômage est désormais structurel- sont très attentifs à la politique des dirigeants sur ce dossier et plus d'un sur quatre dans notre pays souhaite inclure dans son parcours un passage par l'alternance (voir l'ancien sondage national CSOFA/TNS Sofres sur la question). Si l'efficacité du dispositif en matière d'insertion et, plus largement, en matière éducative est avérée ; le sentiment d'injustice ressenti par ces mêmes jeunes cherchant vainement une entreprise d'accueil (plus de 900 000 recherches pour environ 170/180 000 contrats). Il y avait, au début des années 2000 plus de 200 000 contrats, des années de réforme et de discours plus tard :

- Le dispositif est devenu peu lisible et peu incitatif,
- Il n'a pas de gouvernance stable,
- De nombreuses incohérences émaillent le parcours des jeunes, des employeurs et des organismes,
- Le contrat d'apprentissage, qui ne progresse pas, a été très exagérément favorisé aux dépens du contrat de professionnalisation
- Les formations de niveau II et I, aux dépens des formations de niveaux III et IV (est-il logique qu'une entreprise soit plus aidée pour recruter un ingénieur en fin d'étude en apprentissage que pour un bac professionnel en contrat de professionnalisation ?),
- La baisse du nombre de contrats favorise l'émergence des formations payantes, évolution très défavorable aux jeunes les plus modestes,
- Le système sous l'influence de lobbies puissants (dont certains ont pourtant été épinglés pour leur gestion) est devenu fragile puisqu'il faut une dérogation de branche pour effectuer des contrats de plus de 12 mois, alors qu'il s'agit pourtant de la demande majoritaire,



\*Chambre Syndicale des Organismes  
de Formation en Alternance

- Ces dernières années, malgré le souhait des jeunes et les positions officielles, les dernières incitations spécifiques ont été abandonnées

Aujourd'hui, alors que des milliers de jeunes se renseignent dans des centres et/ou cherchent une entreprise d'accueil, plus rien, ni dans les faits, ni même dans l'expression des intentions, ne concerne la politique d'alternance et l'avenir du contrat de professionnalisation...

Pourtant, la lutte contre le chômage des jeunes reste une priorité nationale, et les difficultés d'emploi, le premier facteur d'une amertume réelle –et dangereuse. Nous pensons que notre expérience du terrain, notre connaissance des jeunes et des entreprises, la façon dont nous avons toujours su anticiper les problèmes en gestation, la nécessité de consolider un mode de formation perfectible et peu coûteux dans un contexte difficile pour les finances publiques, nous autorisent à faire part de nos craintes mais aussi, de nos idées et de nos propositions. C'est pourquoi nous souhaitons participer à toutes les réflexions sur la formation alternée et sollicitons, Madame la Ministre, un rendez-vous avec vous et votre équipe. Cette rencontre sera aussi l'occasion de vous faire part des propositions que nous communiquerons à la presse au cours du mois de septembre.

Il va de soi que nous nous adapterons aux heures et lieux qui pourraient vous convenir. Dans l'attente, nous vous prions Madame la Ministre, de croire à l'expression de notre haute considération.

Pour le bureau de la CSOFA

X.Baux, P.Seghers, porte paroles.



- 60, allée Wilhelm Roentgen – Le Millénaire – 34000 MONTPELLIER

Tél. : 06 15 60 19 12 – Site : [www.alternance-csofa.org](http://www.alternance-csofa.org) - E-mail : [contact.csofa@gmail.com](mailto:contact.csofa@gmail.com)